

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 42730 du 14 octobre 2015 portant promotion de sous-officiers de réserve
du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis-et-Futuna**

NOR : INTJ1517888S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 42729 du 14 octobre 2015 (NOR : INTJ1517887S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2015:

Comminsoli, Hervé Nigend : 166 322

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2015:

Serme, Isabelle Nigend : 158 459

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 octobre 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer,*
B. SOUBELET